

# Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25.04.2017

**Présidence** : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique  
**Présents** : 80  
**Majorité** : 41  
**Scrutateurs** : MM. Marcel Bertschy et Didier Clerc  
**Excusés** : MM. Michel Broch et Jean-Jacques Simonet

---

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à la 2<sup>ème</sup> assemblée de la nouvelle commune fusionnée et les informe que les délibérations seront enregistrées.

Cette assemblée sera consacrée essentiellement au budget et à divers investissements.

Dans le cadre de la fusion, le Conseil communal et la Commission culturelle ont décidé de mandater M. Jean-Marc Angéloz pour produire un petit film sur la nouvelle commune. Plusieurs aspects y seront montrés, au nombre desquels l'assemblée communale. C'est pourquoi M. Angéloz est présent à cette assemblée avec ses installations techniques. Les personnes qui ne désirent pas être filmées peuvent s'adresser à lui pour qu'il supprime ou floute les images les concernant à la réalisation. Ceci ne suscite aucune opposition.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.1980.

Mme la Syndique constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Comme scrutateurs, elle propose MM. Didier Clerc et Marcel Bertschy et prie les personnes qui n'auraient pas la qualité de citoyenne ou citoyen de se faire connaître auprès d'eux.

## L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal** de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 31 janvier 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site [www.corminboeuf.ch](http://www.corminboeuf.ch).
2. **Budget 2017**
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements

### **3. Investissements**

3.3 Mise en séparatif des collecteurs communaux des eaux usées et des eaux claires route de Givisiez 2ème étape et vote du crédit y relatif

4.3 Réfection du réseau routier et vote du crédit y relatif

5.3 Réaménagement route de Givisiez et route de Jo-Siffert selon le concept Valtraloc et vote du crédit y relatif

### **4. Divers**

---

## **1. PV de l'Assemblée communale de Corminboeuf du 31.01.2017**

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce PV. Ce n'est pas le cas.

*Au vote l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée du 31.01.2017.*

## **2. Budget 2017**

M. Christian Vorlet présente les budgets de fonctionnement et d'investissements.

Ce budget figure de manière détaillée dans le bulletin communal. Le total des recettes s'élève à Fr. 11 848 155 et celui des charges à Fr. 11 915 719. On constate un déficit présumé de Fr. 67 564, ce qui est quasiment équilibré et se situe dans les 5% autorisés.

Si on regarde l'évolution de ce budget de fonctionnement sur ces dernières années, on voit un saut en 2017, qui s'explique très simplement : Fr. 600 000 proviennent de l'intégration du budget de Chésopelloz et Fr. 680 000 proviennent de l'augmentation des charges liées. En gros, Fr. 250 000 concernent le chapitre de l'enseignement, Fr. 165 000 le social, Fr. 116 000 les finances et Fr. 84'000 la santé, pour les postes les plus importants.

Au niveau des charges nettes par dicastère, on voit que l'enseignement est le plus élevé avec Fr. 3 500 000, suivi par les affaires sociales avec Fr. 1 500 000, les transports et les communications avec Fr. 1 200 000 et l'administration avec Fr. 1 000 000.

Par rapport au budget 2016, l'évolution des charges est de Fr. 586 645 pour l'enseignement, Fr. 321 358 pour l'administration et Fr. 252 845 pour les affaires sociales.

Les charges liées de la commune sont des charges que la commune doit payer.

## 2.1 Budget de fonctionnement

### 0. Administration

---

Total des charges de Fr. 1 054 859, + Fr. 321 358 par rapport à 2016

---

- + Fr. 145 000 renforcement des effectifs de l'administration, + 1,4 eqpt, au total 4,3 eqpt actuellement
- + Fr. 56 000 l'adaptation du traitement du Conseil. Les séances sont plus nombreuses et les tarifs de défraiement du Conseil sont revus à la hausse, en comparaison aux communes voisines
- + Fr. 60 000 frais de fusion.

### 1. Ordre public

---

Total des charges de Fr. 282 235, + Fr. 62 093 par rapport à 2016

---

- + Fr. 44 000 service des curatelles, dépense liée.

### 2. Enseignement et formation

---

Total des charges de Fr. 3 508 375, + Fr. 586 645 par rapport à 2016

---

- + Fr. 250 000 écoles, dépense liée
- + Fr. 150 000 financement d'une classe supplémentaire
- + Fr. 65 000 engagement d'un 2ème concierge
- + Fr. 85 000 entretien des bâtiments. Il a été décidé de mettre env. 1,25 % de la valeur de l'ECAB, soit Fr. 125 000.

M. Jean-Marc Kuhn constate que, dans ces chiffres, il n'y a pas trace des chiffres de Chésopelloz suite à la fusion. Seuls les chiffres de comparaison des années précédentes de Corminboeuf figurent. Est-ce un oubli ?

M. Christian Vorlet admet qu'il s'agit d'un oubli. La somme a été faite sur un fichier Excel mais, lors de l'importation des chiffres, le fichier informatique n'a pas tenu compte du budget précédent de Chésopelloz. Ceci concerne tous les chapitres.

### 3. Culte, culture et loisirs

---

Total des charges de Fr. 495 780, + Fr. 31 548 par rapport à 2016

---

- + Fr. 18 000.- Conservatoire, dépense liée
- + Fr. 52 000 fête de fusion du mois de septembre
- ./ Fr. 52 000 amortissements.

### 4. Santé

---

Total des charges de Fr. 858 150, + Fr. 82 093 par rapport à 2016, 98 % de charges liées

---

- + Fr. 62 000 homes médicalisés
- + Fr. 20 000 soins ambulatoires.

## 5. Affaires sociales

---

Total des charges de Fr. 1 536 960, + Fr. 252 845 par rapport à 2016

---

- + Fr. 13 000 adaptation des traitements du personnel de l'AES
- + Fr. 70 000 crèches
- + Fr. 77 000 Service social, dépense liée
- + Fr. 61 000 invalidité, dépense liée.

## 6. Transports et communication

---

Total des charges de Fr.1 228 495, + Fr. 148 578 par rapport à 2016

---

- + Fr. 72 000 amortissements
- + Fr. 20 000 entretien des routes
- + Fr. 19 000 déneigement, qui varie beaucoup d'une année à l'autre.

## 7. Aménagement et environnement

---

Total des charges de Fr. 377 520, ./ Fr. 4 509 par rapport à 2016

---

- L'approvisionnement en eau doit être couvert à 100 %, les recettes doivent couvrir les dépenses, tout comme la protection des eaux et les déchets urbains, qui sont couverts à 68 % au lieu de 70 %.

## 8. Economie

---

Total des charges de Fr. 50 900, + Fr. 34 335 par rapport à 2016

---

- + Fr. 15 000 panneaux photovoltaïques
- - Fr. 25 000 recettes pour les panneaux photovoltaïques (retards de la RPC).

## 9. Finances et impôts

---

Total des recettes de Fr. 9 325 710, + Fr. 1 442 870 par rapport à 2016

---

- + Fr. 1 270 000 personnes physiques, + Fr. 380 000 provenant de Chésopelloz, Fr. 900 000 provenant d'augmentations
- + Fr. 145 000 contributions immobilières. Plusieurs nouveaux quartiers ont été construits dans la commune
- + Fr. 112 000 au total de la péréquation
- + Fr 449 000 provenant de la fusion. Ce montant a été partagé en deux, Fr. 200 000 pour 2017 et Fr. 249 000 pour 2018.

L'intérêt des dettes se monte à Fr. 222 000. Les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 452 900, soit un total de Fr. 674 900, ce qui est Fr. 42 900 de plus qu'au budget 2016. D'une manière générale, ces six dernières années, les frais financiers ont baissé. En 2017, ils vont à nouveau augmenter car de nouveaux investissements, qui seront présentés lors de cette séance, sont prévus.

## 2.2 Budget des investissements

Le budget des investissements est divisé en trois parties :

- les investissements déjà votés, qui s'élèvent à Fr. 3 208 200 pour les charges et Fr. 2 000 000 pour les revenus
- les investissements qui seront votés durant cette assemblée, d'un montant de Fr. 1 934 500
- Les investissements qui seront votés ultérieurement, d'un montant de Fr. 3 494 800.

Le total est de Fr. 8 636 500 aux charges et de Fr. 2 000 000 aux revenus.

Trois investissements sont votés ce soir, pour un montant total de Fr. 1 934 500 :

- Fr. 564 500 pour la réfection du réseau routier
- Fr. 800 000 pour le réaménagement de la route de Givisiez et la route Jo Siffert Valtraloc
- Fr. 570 000 pour la réfection des collecteurs route de Givisiez 2<sup>ème</sup> étape.

M. Jacques Pierret fait part du préavis de la Commission financière qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2017, présentant un excédent des charges de Fr. 67 564.

Mme la Syndique ouvre la discussion concernant ce budget. La parole n'est pas demandée.

*Au vote l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le budget 2017.*

## 3. Investissements

### 3.1 Mise en séparatif des collecteurs communaux des eaux usées et des eaux claires route de Givisiez 2<sup>ème</sup> étape et vote du crédit y relatif

Mme Chantal Angéloz informe l'assemblée sur la mise en séparatif secteur impasse des Chênes – ancienne Forge. Lors de l'assemblée communale du 15.12.2015, un crédit de Fr. 1 173 500 avait été accepté pour la réfection de la 1<sup>ère</sup> partie de la route de Givisiez, soit pour le secteur impasse des Chênes – sortie du village en direction de Givisiez. Un crédit complémentaire avait été voté par la même occasion pour le secteur Champ de la Vigne. Ce montant correspondait à la mise en séparatif du tronçon et à la réfection finale de la chaussée. Il s'agit d'une distance d'environ 500 m, en y incluant l'impasse des Biches. Les bordiers des deux secteurs ont été conviés à une séance d'information le 08.03.2017. Un crédit de Fr. 570 000 est demandé pour la réfection des canalisations eaux usées – eaux claires de la 2<sup>ème</sup> partie de la route de Givisiez, soit pour le secteur impasse des Chênes – ancienne Forge. Par la même occasion, deux bouclages concernant l'eau potable seront réalisés. Cela permettra un meilleur approvisionnement en eau potable dans ce secteur. Le revêtement final n'est pas compris dans cette somme puisque M. Claude Baechler va présenter une demande concernant cet objet.

M. Jacques Pierret fait part du préavis de la Commission financière qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 570 000. Cette dépense sera financée par un emprunt de Fr. 570 000. Les frais financiers annuels s'élèveront à environ Fr. 11 400 d'intérêts auxquels il faut ajouter un amortissement de 4 %.

M. Jean-Claude Spicher fait remarquer que lors de sa participation à une séance d'information sur ce sujet, L'ingénieur avait dit qu'il était envisagé de réaliser l'intégralité en séparatif. Pour certains propriétaires, les problèmes financiers seront quasiment insurmontables. A l'époque, M. Bruderer (papa de M. André Bruderer), qui était alors mandaté par la commune, préconisait de mettre le tout en canalisations mixtes, car l'avantage est que cela purge et nettoie les canalisations. Si tout est mis en séparatif, le montant payé à la STEP de Pensier baisserait. Toutefois, des communes voisines doivent curer régulièrement leurs canalisations car il n'y a pas suffisamment de débit dans les eaux usées. C'est pourquoi il serait peut-être plus raisonnable de laisser en mixte un ou deux propriétaires les plus éloignés pour purger les canalisations, ce d'autant plus que la canalisation principale n'a qu'une pente de 0,5 o/oo. C'est très faible et s'il n'y a pas assez de débit, elle se bouche.

Mme Chantal Angéloz répond que, pour les dépenses engagées par les privés, chaque situation est examinée au cas par cas et la meilleure solution pour tout le monde est recherchée. Dans un souci d'égalité de traitement, il est demandé à chacun de faire l'effort de se mettre en séparatif.

*Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 75 voix et 5 abstentions.*

### **3.2 Réfection du réseau routier et vote du crédit y relatif**

M. Claude Baechler explique que, dans le courant de l'année 2017, le Conseil communal souhaite entreprendre les travaux suivants :

1. Adaptation de l'accès au local du feu et à l'administration communale pour un coût estimé à Fr. 113 500
2. Elargissement du trottoir à la route du Centre, sur le secteur se situant entre le local du feu et la poste, toujours dans le souci de sécuriser ce secteur, pour un coût estimé à Fr. 163 000
3. Réfection du trottoir de la route de Givisiez suite à la mise en séparatif pour un coût estimé à Fr. 46 000
4. Revêtement de la route au chemin de la Forêt suite aux travaux de la mise en séparatif pour un coût estimé à Fr 198 000
5. Nouvel éclairage public au chemin de la Forêt suite aux travaux de la mise en séparatif pour un coût estimé à Fr. 42 000, avec pour objectif une économie d'énergie.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil communal demande à l'assemblée communale l'octroi d'un crédit de Fr 564 500.

M. Jacques Pierret fait part du préavis de la Commission financière qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 564 500. Cet investissement sera financé par un emprunt de Fr. 564 500. Les frais financiers annuels s'élèveront à environ Fr. 11 290 d'intérêts auxquels il faut ajouter un amortissement de 4 %.

*Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 79 voix et 1 abstention.*

### **3.3 Réaménagement route de Givisiez et route de Jo-Siffert selon le concept Valtraloc et vote du crédit y relatif**

M. Claude Baechler explique que le Conseil communal, suite à la mise en séparatif de la route de Givisiez et à différents comptages, souhaiterait réaménager la surface de la route communale de Givisiez pour modérer le trafic. Durant le mois de mars, une séance a été organisée avec tous les riverains.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale l'octroi d'un crédit de Fr 800 000.

M. Jacques Pierret fait part du préavis de la Commission financière qui, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 800 000. Cet investissement sera financé par un emprunt de Fr. 800 000. Les frais financiers annuels s'élèveront à environ Fr. 16 000 d'intérêts auxquels il faut ajouter un amortissement de 4 %.

M. Hervé Ruffieux, du bureau Team +, basé à Bulle, qui s'occupe de mobilité et d'aménagement du territoire fait un petit rappel de quelques études de circulation faites dans la commune :

- 2012 concept global de circulation qui a permis d'analyser les tronçons sur les routes cantonales et également communales, route de Givisiez et Jo Siffert
- 2012 rapport demandant au canton d'interdire la circulation des camions la nuit, demande qui a été refusée
- 2015 série de comptages pour compléter ceux qui avaient déjà été faits, notamment suite aux modifications du trafic causées par l'ouverture du Pont de la Poya
- 2016 examen préalable de la route de Givisiez qui a fait l'objet de différentes remarques de la part des services cantonaux.

Mme Marie-Thérèse Simonet se demande pourquoi punir tous les automobilistes pour ceux qui roulent trop vite. Pourquoi ne poserait-on pas de radars durant un certain temps au lieu de faire payer la collectivité ?

M. Claude Baechler explique que la commune a acheté un radar pour sensibiliser les automobilistes mais que cela ne serait pas possible d'acquérir un radar permanent. Cela serait inutile car tous les automobilistes sauraient où il se situe.

M. Philippe Bueche trouve que l'empiètement sur le trottoir pose un problème lorsqu'on prône la sécurité. Il demande si une étude a été faite sur le report du trafic sur d'autres routes, notamment la route d'Amont.

M. Claude Baechler souligne le fait qu'à la route d'Amont, il y a déjà des chicanes et un dos d'âne. En plus, cela ferait un grand détour de changer de trajet.

M. Hervé Ruffieux explique que, lorsque la vitesse sera modérée, les automobilistes se dirigeront plutôt vers l'autoroute que vers la route d'Amont. Aucune étude n'a toutefois été faite à ce sujet.

M. Claude Baechler explique que beaucoup d'automobilistes traversent Corminboeuf pour éviter la circulation. Les gens de Belfaux essaient de contourner les passages à niveaux.

M. Marcel Bertschy dit que si on met des chicanes sur la route, on augmente la pollution (30 % selon le TCS).

M. Hervé Ruffieux estime que l'on ne peut pas gagner sur tous les tableaux.

M. Maurice Müller pense que les automobilistes s'arrêteront souvent. Lorsqu'un camion croisera, toutes les voitures derrière la 1<sup>ère</sup> voiture s'arrêteront.

M. Charly Bérard demande si une bande cyclable sur le côté droite de la route de Givisiez est prévue.

M. Claude Baechler explique qu'il y aura juste 2 arbres en plus pour éviter que les voitures roulent tout le long sur le trottoir. C'est le seul aménagement qui est prévu sur la route Jo Siffert. Il ne sera pas possible de rajouter une bande cyclable du côté droite en descendant. Par contre, il serait envisageable de faire un marquage pour les vélos sur le trottoir.

M. Jean-Claude Spicher souhaiterait un revêtement phono-absorbant pour atténuer le bruit.

M. Claude Baechler dit qu'à ce jour, il n'y a pas de certitude à ce sujet. Une étude dit qu'en dessous de 50 km/h, le phono-absorbant n'a pas lieu d'être.

M. Jean-Philippe Pflug estime que le gros problème, c'est effectivement le trafic nocturne. Il souhaiterait qu'une nouvelle demande soit faite au canton pour le passage des camions la nuit.

M. Claude Baechler précise que la nuit, sur la route de Givisiez, il y a 17 % de poids lourds. La journée, il y en a 7 %. Le dernier grand comptage a été effectué en 2012.

Mme Marie-Thérèse Simonet se demande si les TPF ont été consultés au sujet de la plantation des deux arbres sur la route Jo Siffert.

M. Claude Baechler dit que, vu la distance entre les deux arbres, il n'y aura pas de problèmes pour la circulation des bus.

M. Jean-Claude Borne constate qu'à la route du Centre, il n'y a plus un candélabre en état. Les arbres souffrent aussi. Il faudrait peut-être attendre la fin des chantiers pour réaménager les routes.

M. Claude Baechler lui explique que la mise en séparatif est l'occasion de faire ces travaux. Il ne faut pas comparer la route du Centre à la route de Givisiez. Les candélabres resteront à la même place qu'actuellement.

M. Patrick Carrel se demande sur quoi on partirait si le concept proposé n'était pas accepté par l'assemblée communale.

M. Claude Baechler lui répond que la route serait refermée et que cela resterait comme jusqu'à maintenant.

*Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 56 voix contre 16 non et 6 abstentions. Deux personnes ont échappé au comptage.*

#### **4. Divers**

- Mme la Syndique informe l'assemblée que le Conseil communal a décidé de participer aux frais de la piscine de la Motta à raison de Fr. 2 par habitant et par année. Cela permet à tous les habitants de Corminboeuf de bénéficier d'un rabais substantiel sur les abonnements de saison individuels (Fr. 126) et d'obtenir des abonnements de famille au prix de Fr. 200 par année.
- Mme la Syndique rappelle également la fête de la fusion qui aura lieu les 9 et 10 septembre.
- M. Edwin Gruber estime que l'éclairage du chemin du Gibart est très mauvais. Il manque un candélabre. Mme la Syndique transmet sa demande à M. Claude Baechler.
- M. Edwin Gruber trouve que l'accès à la route principale est difficile. Il faudrait poser un miroir. Mme la Syndique l'informe que le Service des ponts et chaussées s'est opposé à l'installation d'un miroir.
- M. Marcel Bertschy se demande pourquoi les eaux des gargouilles ne rejoignent pas les eaux usées pour favoriser l'écoulement.
- M. Marcel Bertschy aimerait que le Champ de la Vigne devienne "Bordiers autorisés".
- Mme Valérie Roschy se demande s'il serait possible d'avoir un éclairage sur le chemin Tiguellet – Manège, en tout cas jusqu'à l'école. Il lui est expliqué qu'il y a eu un éclairage autrefois mais qu'il a été très souvent vandalisé et que c'est la raison pour laquelle la commune y a renoncé.
- Jean-Claude Borne évoque la possibilité d'installer des plots en verre, plus solides.
- En ce qui concerne la chronologie de la réfection du réseau routier, une séance d'information sera organisée pour les citoyens.

- Mme Marie-Thérèse Simonet demande où en est l'installation de la fibre optique. M. Christian Vorlet explique que ce sont les fournisseurs d'accès qui s'occupent de la pose de la fibre optique et non la commune. Par contre, le Conseil communal va pousser tous les fournisseurs pour que cela avance le plus vite possible.
- M. Georges Guex demande des explications quant au nom "Cité de l'énergie". Mme la Syndique lui explique qu'il s'agit d'un label, expliqué en détail sur le site "Cité de l'énergie". La commune a fait des efforts en ce qui concerne la centrale de chauffage, la pose de panneaux photovoltaïques, l'éclairage public, entre autres. Ce label est octroyé à certaines communes pour marquer leur engagement en faveur de l'économie d'énergie.
- M. Jean-Marc Kuhn constate que, malgré l'augmentation des effectifs de 2,9 ept à 4,3 ept, l'accès à l'administration est restreint de manière sensible. Mme la Syndique explique qu'il y a toujours 2 personnes lors des heures d'ouverture. Il y a beaucoup d'autres travaux complexes à effectuer en dehors des heures d'ouverture. La commune, en comparaison avec les communes voisines, bénéficie de plus d'heures d'ouverture. En cas de besoin, il est toujours possible de poser une question ou de prendre un rendez-vous par e:mail pour venir à l'administration en dehors des heures d'ouverture.
- M. Jean-François Yerly demande si le giratoire à côté du restaurant St-Georges sera modifié. M. Claude Baechler explique qu'il ne s'agit pas d'un giratoire. Des études ont été faites, estimant que la route du Centre pouvait absorber la circulation supplémentaire.
- M. Christian Lottaz est surpris de voir que Swisscom ne bouge pas avec la fibre optique au Champ de la Vigne. Le débit est médiocre. Mme la Syndique explique que la demande a été faite. Il y a eu des discussions avec Implenia et le Groupe e.
- M. Edwin Gruber a constaté qu'en montant de Chésopelloz, des gens empruntaient le trottoir avec leur cheval. Il a déjà enlevé des crottes sur le trottoir. Mme la Syndique dit que la remarque sera transmise au propriétaire du manège.

L'Assemblée est levée à 21h30 et Mme la Syndique invite les personnes à partager un verre de l'amitié.

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-E. Nobs

P. Rotzetter

11.05.2017